

DOCUMENT 2

DELAIS DE REGLEMENT

a) Encaissement des créances clients :

- 30 % au comptant.
- 30 % à 30 jours fin de mois.
- 40 % à 60 jours fin de mois.

b) Paiement des dettes envers les fournisseurs de marchandises :

- 20 % au comptant.
- 50 % à 30 jours fin de mois.
- 30 % à 60 jours fin de mois

c) Paiement des dettes envers les autres fournisseurs :

- Les dettes auprès des fournisseurs d'autres charges de production et de distribution sont réglées à 30 jours fin de mois.

d) Paiement des salaires nets :

- Les salaires nets sont payés par virements bancaires le dernier jour ouvrable de chaque mois.

e) Paiement des charges sociales :

- Les charges sociales sont versées par virements bancaires aux organismes sociaux le 18 du mois suivant.

f) Paiement de la TVA :

- La TVA nette due est payable le 22 du mois suivant celui de la déclaration.